

02 juin 2017 -18:22

Appartient à Conseil des ministres du 2 juin 2017

## Transfert d'une partie du produit de la vente de pièces de monnaie de collection à la Croix-Rouge, au COIB et à Child Focus

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal relatifs à la destination d'une partie du produit net de la vente de pièces de monnaie de collection à la Croix-Rouge, au Comité olympique et interfédéral belge et à Child Focus.

Le projet a pour but de transférer une partie du produit de la vente d'un tirage de pièces de deux euros destinées aux collectionneurs, à la Croix-Rouge. Ces pièces commémoratives ont été émises à l'occasion du 150e anniversaire de la Croix-Rouge de Belgique. Une partie de la vente de ces pièces (0,35 euro par pièce) est destinée à la Croix-Rouge, soit 78.750 euros.

Le second projet a pour but de transférer une partie du produit de la vente de deux tirages de pièces de deux euros destinées aux collectionneurs, au Comité olympique et interfédéral belge (COIB) et à Child Focus. Ces pièces commémoratives ont été émises à l'occasion des Jeux olympiques et du *International Missing Children's Day*. Une partie de la vente de ces pièces (0,35 euro par pièce) est destinée au COIB et à Child Focus, soit 70.472,85 euros pour le COIB et 5.052,95 euros pour Child Focus.

Les projets sont soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des  
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale  
rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 00  
<http://www.vanovertveldt.belgium.be>